



## s'adressent aux candidat(e)s aux législatives des 11 et 18 juin 2017 dans les Bouches du Rhône

Madame, Monsieur,

Nos organisations syndicales départementales de retraité·e·s s'adressent à vous, qui êtes candidat(e) aux élections législatives dans les Bouches du Rhône. Depuis quatre ans, les neuf organisations nationales de retrait(é)s UCR CGT, UCR FO, CFTC retraités, CFE CGC, FSU(SFR), UNIRS-Solidaires, FGR FP, LSR, Ensemble & solidaires, n'ont cessé d'intervenir, de mobiliser à tous les niveaux sans avoir de réponse correspondant à la situation. Elles viennent d'écrire au nouveau Président de la République. Nous avons dans notre département, porté les attentes et les préoccupations des retraités sans discontinuer et souhaitons vous interpeller, vous qui êtes candidat(e) à l'Assemblée nationale.

De réforme en réforme, **le pouvoir d'achat des retraité·e·s ne cesse de se dégrader**. Le calcul des pensions sur les prix remplaçant le calcul sur les salaires dès 1987 dans le privé, puis en 2004 pour la Fonction publique a constitué une catastrophe pour nombre de retraité·e·s. Ainsi, de 2003 à 2014 les pensions progressaient de 17,9 %, tandis que les salaires eux progressaient de 24,8 % et le SMIC de 32,6 %. Sur les vingt dernières années, on peut estimer à une perte d'environ 20% du pouvoir d'achat pour l'ensemble des retraité·e·s. L'indexation des pensions sur les salaires permettrait de revenir à la situation d'avant 1987.

Fin 2016, des associations caritatives ont dénoncé l'accroissement de la pauvreté actuellement chez les personnes âgées. Parmi les plus touchées, on trouve principalement les femmes pour qui les pensions sont globalement inférieures de 40 % à celles des hommes.

**Les retraité·e·s subissent** l'instauration de la taxe de 0,3 % de Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA), la perte de la demi-part réservée aux veuves et veufs ayant élevé un enfant, la fiscalisation de la majoration de 10 % de la pension pour les personnes ayant élevé au moins 3 enfants. Le poids de la fiscalité, avec surtout la TVA, pèse principalement chez les plus démunis. A tout cela, il faut rajouter le blocage de régimes complémentaires. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, 400 000 retraité·e·s sont passés d'un taux réduit de 3,8% de CSG à un taux de 6,6%.

Et maintenant, le nouveau Président, monsieur Macron, envisage dans son programme une **augmentation de 1,7 point du taux de la CSG** pour 60% des retraité·e·s. C'est plus de 20 milliards qui seraient ainsi prélevés sur leur pouvoir d'achat et ce à partir de 1200 euros de revenus mensuels. Est-ce que percevoir une pension de 1200 euros est un « privilège » ? C'est de plus, ignorer que les retraités, même les plus modestes, contribuent, quand ils le peuvent, aux dépenses de leurs petits enfants, de leurs enfants souvent eux-mêmes confrontés au chômage ou aux charges familiales.

C'est négliger que la CSG, contrairement aux cotisations, n'ouvre aucun droit en contrepartie. C'est négliger que la CSG est un impôt supporté par les salarié·e·s actifs ou non. Sachant que depuis 1991, date de la création de la CSG, la part de la cotisation dans le financement de la Sécurité sociale, est passée de 86,8% à 67,3%, alors que la part de l'impôt incluant la CSG est passée de 4,9% à 28,6% ! **Avec la cotisation, la Sécurité sociale est à nous. Avec la CSG, elle devient une variable d'ajustement du budget de l'Etat...**

Le nouveau président accorderait 100 euros aux pensionnés touchant 800 euros par mois. Il écrit que 900 euros par mois permettraient de vivre « dans la dignité ». **Qui peut vivre dans la dignité avec 900 euros par mois ?** Le seuil de pauvreté est reconnu à 1008 euros par mois !

**Nous demandons la revalorisation des pensions au 1<sup>er</sup> octobre 2017 et le retour au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année ainsi que le rattrapage du pouvoir d'achat perdu.** Face à la baisse du pouvoir d'achat des retraités, reconnue par les organismes officiels (COR et Comité de suivi des retraites), nous demandons l'indexation des retraites et pensions sur l'augmentation du salaire annuel moyen et non plus sur l'inflation, ce qui a accéléré le décrochage du pouvoir d'achat des retraités.

Il nous est indiqué que les couples de retraités percevant moins de 3800 euros à eux deux seraient exonérés partiellement de la taxe d'habitation. Derrière la démagogie, se cache la réalité d'une nouvelle diminution des moyens des communes qui pénaliserait, entre autres, tous les retraité·e·s. Les promesses de compensation de l'Etat n'engageraient que ceux qui pourraient y croire... Cette taxe est un impôt injuste et inégalitaire suivant les endroits. **Nous préférons une juste taxe d'habitation basée sur la valeur locative actuelle (et non celle de 1970), tout en maintenant les exonérations actuelles.**

**Les pensions de retraite ne sont pas une allocation de solidarité, une aumône.** La pension est le résultat des cotisations payées tout au long de la vie professionnelle, des richesses qui ont pu être créées pendant ce temps. Il s'agit d'un droit à une pension relative à la reconnaissance de la qualification. Nous avons « participé aux avancées sociales » comme nous l'a écrit le Président lui-même. **Cette contribution au redressement du pays depuis 1945 s'est concrétisée dans le socle social : Sécurité sociale,**

système de retraites fondé sur la répartition à prestation définie. Chacun reçoit selon ses besoins, cotise selon ses moyens, ce qui permet l'acquisition de droits sans les cotisations correspondantes (maternité et éducation des enfants, précarité, réversion, etc.)

**Nous sommes donc particulièrement attachés à la retraite par répartition à prestation définie** et à la solidarité intergénérationnelle, répartition dont les conditions sont connues (taux de remplacement, années de cotisations, âge légal de départ à la retraite) pour faire en sorte que l'appartenance à une génération donnée n'empêche pas l'exercice de la solidarité des autres générations à son égard.

**Nous ne voulons pas d'un système par répartition à cotisations définies (dit système à point)** qui s'apparente au système suédois. Pour rappel, selon le 1<sup>er</sup> ministre suédois en 2012, pour garder le même niveau de retraite qu'en 2011, les actifs devraient travailler jusqu'à...75ans.

**S'agissant de l'aide à l'autonomie, nos organisations considèrent que les pouvoirs publics doivent permettre le libre choix pour les personnes et leur entourage.** Actuellement, le manque de structures d'hébergement pour personnes âgées dépendantes est avéré, de même que l'insuffisance du financement du secteur et de la valorisation des professions médico-sociales. D'autre part, il est scandaleux de faire supporter aux familles le financement de la perte d'autonomie notamment par la vente du patrimoine lorsqu'il existe et de privilégier le recours à l'assurance privée individuelle.

Cela limite donc sévèrement le choix de l'accueil institutionnel. Quant aux services à domicile, le financement laisse également à désirer du fait de la faiblesse de l'APA, alors même que le secteur est un réservoir potentiel d'emplois.

**Nos organisations considèrent que l'aide à l'autonomie devrait être prise en charge par la Sécurité sociale, par une extension du domaine de l'assurance-maladie.** Et elles revendiquent un nouveau modèle économique du secteur basé sur les principes du service public et non pas d'un « *social business* ».

En matière de santé, pour les soins essentiels nous voulons que la prise en charge soit réalisée **dans le cadre de la Sécurité Sociale**. Nous craignons que « ces risques essentiels » ne soient pris en charge que par les mutuelles. De trop nombreux retraités sont dans l'impossibilité de se payer une mutuelle.

Nous avons déjà remarqué que le « **R** » du mot « **retraité** » avait disparu du titre des institutions intéressées à notre situation : HCFEA au lieu du CNRPA, CDCA au lieu des CODERPA, ... et , à cette date, les retraités ont disparu du nouvel organigramme gouvernemental. **Or, nous tenons à rappeler la place et le rôle des retraité-e-s dans la société actuelle.** Pour nos organisations, il ne peut s'agir d'un simple appel d'ordre compassionnel, mais de la reconnaissance du statut social du retraité lié à son passé de salarié et du rôle social, familial et économique des 16 millions de retraités. Les retraités ont du temps libre, il est vrai. Mais un rapport du COR (13e rapport 2015) établissait que les retraités apportent, en temps, près de 40 % de l'aide apportée par l'ensemble de la population à d'autres ménages. Ils sont aussi très investis dans le mouvement associatif et politique, particulièrement au niveau municipal, dans le cadre de l'intérêt général de la Nation. Les retraités continuent ainsi de contribuer à la création de richesses « *dont la valorisation économique pourrait représenter jusqu'à l'équivalent de 1,2 % du PIB* », estime le COR.

Voici, Madame, Monsieur, ce que nous souhaitons vous faire savoir, à vous qui souhaitez représenter cette nation dont les retraité.e.s constituent le quart de la population. Nous sommes naturellement à votre disposition pour en débattre plus en détail et le faire connaître à nos mandants. Veuillez agréer, madame, monsieur, l'assurance de notre parfaite considération,

**USR CGT 13:** Catherine TRAN PHUNG CAU : [catherine.tranphungcau@gmail.com](mailto:catherine.tranphungcau@gmail.com)

**UDR FO 13 :** Noël CASANOVA : [udrfo13@gmail.com](mailto:udrfo13@gmail.com)

**UNIRS/Solidaires13 :** Roselyne GARCIA : [serroseg@gmail.com](mailto:serroseg@gmail.com)

**FSU (SFR) :** Jean-Paul BEAUQUIER : [jean-paul@beauquier.net](mailto:jean-paul@beauquier.net)

**FGR-FP 13 :** Jean-José MESGUEN : [jean.mesguen@wanadoo.fr](mailto:jean.mesguen@wanadoo.fr)

**LSR :** Monique TEYCHENE: [lsmarseille@laposte.net](mailto:lsmarseille@laposte.net)